

Publié le 13 mars 2012

Semerap : De l'eau qui coule de source

Présidé par Jean Michel, député du Puy-de-Dôme et président de l'association Arpège, la Semerap défend en Auvergne les valeurs d'une entreprise « aux services du public », pour un bien considéré « comme universel : l'eau ».



Parmi les premières Sem créées en France pour la production et la distribution d'eau potable, la [Semerap](#) s'est affirmée au cours des quatre dernières décennies, devenant un acteur local incontournable. « Nous avons fait la preuve qu'une Epl peut gérer l'eau avec au moins autant de professionnalisme qu'un grand groupe, la transparence en plus », lance Jean Michel. Le P-dg de la Sem du Puy-de-Dôme rappelle que « la gestion de l'eau par des entreprises privées est une exception française ». Dans la quasi-totalité de l'Union européenne, « elle a été confiée à des Sociétés publiques locales dont l'objectif final n'est pas le profit, mais la qualité de service au juste prix ».

Malgré le handicap d'une zone abrupte de moyennes montagnes, à la population éparpillée dans pas moins de 150 communes, la Sem a fait ses preuves, gérant 3 300 kilomètres réseaux avec rigueur, « associant l'efficacité d'une gestion privée et le service de l'intérêt général ». Deux à trois millions d'euros sont investis chaque année pour moderniser et pérenniser une société dont le chiffre d'affaires atteint aujourd'hui les 18 millions d'euros.

La Spl : « une alternative pertinente »

« La loi Sapin impose depuis 1973 de mettre en concurrence les contrats dans le cadre d'un délégation de service public », rappelle Jean Michel. Trois grands groupes privés, Veolia, la Lyonnaise des eaux et la Saur, « titulaires de très nombreux contrats sans mise en concurrence, ont réussi ainsi à se voir reconduits, dans la plupart d'entre eux, pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, poursuit le P-dg de la Semerap. Du coup, il est devenu difficile aux communes ou agglomérations de trouver une alternative, face à ces groupes puissants qui s'entendent. Ils profitent d'économies d'échelle pour proposer, au départ, des tarifs défiant toute concurrence. Quitte à voir les prix s'envoler ensuite par la conclusion de nombreux avenants, ou de limiter les investissements nécessaires et de jouer sur la qualité du service... ».

Fervent défenseur du service public pour des biens universels comme l'eau, le député du Puy-de-Dôme se félicite de la loi du 28 mai 2010 qui permet la création de Sociétés publiques locales, à capitaux 100 % publics, « conjuguant les avantages des secteurs public et privé ». Elles apportent aujourd'hui « une alternative pertinente, commente le p-dg de la Semerap. C'est une option qui est d'ailleurs étudiée dans le Puy-de-Dôme. Une éventuelle Spl pourrait entrer alors en synergie avec la Sem. Cette dernière apporterait son savoir-faire à la Spl et pourrait se consacrer, par exemple, à de l'assistance technique, à de la R&D ou autre ». Dans la même logique, l'association Arpège qui regroupe les Epl d'eau, présidée par Jean Michel, prépare le lancement d'un



groupement d'achat qui apporterait aux Entreprises publiques locales de l'hexagone une puissance, capable de négocier au meilleur prix du matériel tel que les compteurs d'eau.